

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Budget annexe**  
**« Atelier Relais Bio**  
**Energie »**  
**Examen et vote**  
**du compte**  
**administratif 2023**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 11 avril 2024**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 22
- représentés : 4
- absents : 2

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
26 mars 2024

Date de l'affichage à  
la porte de la  
collectivité et de  
publication sur le site  
internet :  
26/04/2024

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président, en session ordinaire suivant convocation faite régulièrement.

**Etaient présents** : MM. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME. Valérie REBOIS-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-François BERENGUEL, Vincent MARTIN, Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, François ROBIN, Benoit VALARIER, Bruno PORTAL MMES. Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Anne-Marie SOBLECHERO, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Etaient représentés** MM. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Xavier SOUCHON (Valérie REBOIS-CHEMIN), Christian SAINT-LEGER (Anne-Marie SOBLECHERO) MME. Patricia ROUSSON (Françoise AMARGER-BRAJON) Conseillers Communautaires.

**Etaient absents** : MM. Laurent SUAU Président, Philippe POUGET Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, Mme Régine BOURGADE ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Monsieur Alain COMBES Conseiller Communautaire, expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 12/04/2023 adoptant le budget primitif budget annexe « Atelier Relais Bio Energie » de l'exercice 2023,

## Atelier Relais Bio Energie

		Investissement	Exploitation
RESULTATS ANTERIEURS		-235 635,80	
RECETTES	Réalisations	200 570,74	344 124,67
	RàR		
DEPENSES	Réalisations	209 897,28	134 227,39
	RàR		
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	Réalisations	-9 326,54	209 897,28
	Compte tenu des R à R	-9 326,54	209 897,28
RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE	Réalisations	-244 962,34	209 897,28
	Compte tenu des R à R	-244 962,34	209 897,28
		<b>-35 065,06</b>	

Sous la présidence de M. Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, et hors de la présence du Président, le Conseil Communautaire :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Alain COMBES,

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif est conforme à la balance certifiée des résultats fournis par le Receveur Municipal, **ARRETE** les résultats définitifs.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Président,  
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)